






Protection Juridique

Résoluo Copropriété Accord COP

Fiche Produit 2019

	Garanties	Domaines ⁽¹⁾	Délais de carence	Seuil d'intervention ⁽²⁾	Nombre d'interventions	Prise en charge ⁽¹⁾⁽²⁾
 Une question ?	Information juridique Orientation dans les démarches	Tous les domaines du droit liés à la conservation, l'administration, l'entretien et l'amélioration des parties communes de l'immeuble garanti	Aucun	Aucun	Illimité	-
 Un litige ?	Conseil juridique Intervention auprès de la partie adverse Recherche d'une solution amiable	Tous les domaines du droit liés à la conservation, l'administration, l'entretien et l'amélioration des parties communes de l'immeuble garanti sauf limitations et exclusions Exemples <i>Délibérations d'assemblée générale</i> <i>Règlement de copropriété</i> <i>Prestataires de la copropriété</i> <i>Responsabilité de la copropriété</i> <i>Atteinte à l'immeuble</i> <i>Administration</i> <i>Voisinage</i> <i>Litiges avec les salariés</i> <i>Travaux immobiliers</i> <i>Recouvrement de charges...</i>	Aucun Litiges avec les salariés 2 mois	411 €	Illimité	23 727 € par litige sauf Travaux immobiliers Litiges avec les salariés 5 930 € par litige
 Un procès ?	Mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat choisi par le client Suivi de l'affaire jusqu'à l'exécution des décisions rendues					

(1) Selon les termes du contrat AXA Résoluo Copropriété (Conditions générales réf. 972955). (2) Montants indexés - valeurs HT 2019.



Le tarif TTC

Cotisation
Tarif spécial Accord COP

A partir de 90 € par an, fractionnable par mois, semestre ou trimestre
< 2500 m²: 0,110 €/m²
> 2500 m²: 0,091 €/m²



Les options TTC

Recouvrement de charges	104 € par an	Option offerte !
Travaux immobiliers	104 € par an	Option offerte !
Doublement de la prise en charge financière	104 € par an	



Résoluo Copropriété en quelques exemples

Contestation de délibération d'assemblée générale	Un copropriétaire demande l'annulation d'une délibération prise à la majorité simple concernant la location de la loge du gardien.
Non-respect du règlement de copropriété	Une copropriétaire a entrepris des travaux sur les parties communes sans autorisation.
Responsabilité de la copropriété	Un copropriétaire demande à la copropriété réparation de préjudice pour la nuisance des travaux votés par l'assemblée générale.
Prestataires	L'ascensoriste n'effectuant pas correctement les réparations, la copropriété doit payer de fréquentes interventions.
Petits travaux immobiliers	Peu de temps après la rénovation des peintures du hall d'entrée de la copropriété, des fissures apparaissent.
Atteinte à l'immeuble	La rupture d'une canalisation encastrée dans l'immeuble mitoyen entraîne un dégât des eaux.
Administration	Des travaux effectués par la commune sur la voirie endommagent la copropriété.
Voisinage	Le restaurant de la copropriété occasionne des nuisances pour lesquelles un voisin la met en cause.
Litiges avec les salariés	Le gardien de l'immeuble, licencié, assigne la copropriété devant le Conseil de prud'hommes.
Recouvrement de charges	Un copropriétaire refuse de régler les charges d'ascenseur qu'il doit à la copropriété.
Travaux immobiliers	Le chauffage collectif qui vient d'être mis en place comporte un vice d'installation.